



Séparation avec mon ex-conjoint

Par **cecinico_old**, le **24/11/2007** à **17:34**

es-ce-que j'ai le droit de déménager sans donner d'adresse au père de mes enfants? rnes-ce-que je peux les descolariser pour ensuite les rescolariser près de mon nouveau logement? rnes-ce-que je peux lui donner les enfants dans un endroit neutre en ayant une personne habilitée? si oui comment faire?

Par **jeetendra**, le **24/11/2007** à **20:03**

bonsoir vos préoccupations sont légitimes, mais le divorce a-t-il été prononcé par le juge aux affaires familiales réglant le divorce et ses conséquences, ou êtes-vous séparé et en cours de divorce, des mesures provisoires ont-elles été prises par le juge si vous l'avez saisi pour le jugement de divorce, cordialement